

EXPERT EN EFFICACITE ENERGETIQUE INDUSTRIELLE

RS1292 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	227
Formacode(s)	12587
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'échéance	31/12/2021

Certificateur(s)

AFNOR CERTIFICATION · SIRET : 47907600200019

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

? Mesurer les apports des nouvelles normes NF EN 16247 sur les exigences spécifiques et les livrables attendus de la conduite d'un audit énergétique industriel mené par un prestataire extérieur.

? Proposer des solutions d'amélioration énergétique en prenant en compte les spécificités des installations (rendement, technologies innovantes...)

? Suivre et mesurer les postes de consommations d'énergie des systèmes et équipements industriels via des outils adaptés et efficaces

? Acquérir une méthodologie efficace pour réaliser un bilan énergétique global prenant en compte tous les postes selon les nouvelles normes NF EN 16247-1 et NF EN 16247-3.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Expertise dans le domaine de la maîtrise de l'énergie des procédés industriels selon les exigences de la norme NF EN 16247-1 et 3

- Le contexte normatif et réglementaire de la maîtrise énergétique industrielle
- Les indicateurs de performance énergétique industrielle
- Le bilan énergétique global et le diagnostic de performance énergétique industriel
- La rédaction de ses préconisations
- La maîtrise énergétique des installations et des systèmes industriels

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Pour vous présenter à l'examen vous devez répondre aux pré-requis suivants :

Formation initiale et expérience professionnelle :

- Diplôme dans le domaine de la maîtrise de l'énergie
- Une expérience professionnelle dans l'industrie et dans l'utilisation des différentes formes d'énergie et celles de leurs mesures (exemple : auditeur énergétique, certifié DPE, référent technique ou auditeur en bureau d'études, responsable et technicien des services énergétiques ou des services de maintenance, ingénieur thermique/fluide/climatique, responsable environnement ou de développement durable...)

En fonction du niveau de votre diplôme, le nombre d'année d'expérience professionnelle requis varie :

- Diplôme inférieur au niveau II: 7 ans d'expérience professionnelle
- Diplôme de niveau II: 4 ans d'expérience professionnelle
- Diplôme de niveau I: 3 ans d'expérience professionnelle

Formation à l'audit – obligatoire :

Dans les 3 années précédant la candidature, vous devez avoir suivi une formation aux exigences de l'audit

énergétique prévues par les normes NF EN 16247-1 et NF EN 16247-3 d'une durée totale minimum de 35 heures.

Cette formation doit permettre au candidat de disposer des notions fondamentales :

- Sur les indicateurs de performance énergétique, la conception et la mise en oeuvre d'un bilan énergétique global et d'un diagnostic de performance énergétique,
- De l'approche commerciale d'un audit énergétique,
- De la maîtrise énergétique des installations et systèmes industriels.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 31/12/2021

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/1292/>